

**SCP FERRAN**

**Michel** D.E.S. Droit Privé

**Marie-Line** Ingénieur E.N.S.C.T.

**HUISSIERS DE JUSTICE**

**18 Rue TRIPIERE**

**31000 TOULOUSE**

(angle 1 rue St Rome)

**SOMMATION INTERPELLATIVE**

L'an DEUX MIL NEUF et le **VINGT — JANVIER**

**2<sup>e</sup> ORIGINAL**

A la requête de Monsieur LABORIE André, 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS et encore Poste Restante de SAINT ORENS (31), à la suite de son expulsion le 27.3.2008, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE

Elisant domicile en Notre Etude

**Nous S.C.P. FERRAN Michel et Marie-Line, Huissiers de Justice, 18 rue Tripière (angle 1 rue Saint Rome), 31000 TOULOUSE**

Avons à :

**ORDRE DES AVOCATS, 13 rue des Fleurs, 31 TOULOUSE**

*3<sup>em</sup> étage*

Où étant et parlant à : *M<sup>me</sup> BEE LAERTS Corinne Comptable*

1°) **DIT ET RAPPELE**

Que, par Jugement d'adjudication du 21.12.2006 (ci-joint), le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE a déclaré adjudicataire Maître BOURRASSET, Avocat, pour le compte de Mme BABILE Suzette, pour le prix de 260 000 €, outre les frais de poursuite payables par privilège

2°) **Fait SOMMATION**

De, SUR LE CHAMP,

**INDIQUER, à Nous Huissier de Justice** soussigné :

1°) **date** à laquelle a été CONSIGNEE la somme de 260 000 €

2°) **date** à laquelle ont été réglés les frais de poursuites précités.

Ce à quoi il Nous a été répondu :

*1°) le 12.4.07 a été consignée la somme de 260 000 € outre les intérêts de retard*

*2°) les frais ne sont pas consignés à l'Ordre des Avocats*

*Un cachet: ORDRE DES AVOCATS du BARREAU DE TOULOUSE  
Maison de l'Avocat - 13 rue des Fleurs -  
31000 TOULOUSE*

COUT  
Art.6 46.20  
SCT 6.37  
TVA 10.30  
Taxe 9.15  
Poste 0.88  
72.90

SOUS TOUTES RESERVES

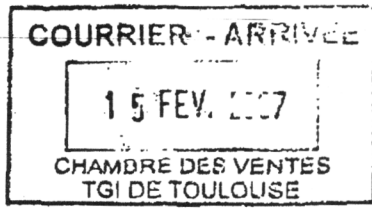
DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

Signé: BEE LAERTS



57

**QUITTANCE**



**JE SOUSSIGNEE :**

**Maître E. FRANCES Avocat de la SCP R. MERCIE – É. FRANCES – M. JUSTICE-ESPENAN, Avocats associés au Barreau de Toulouse, y demeurant : 29, rue de Metz et celui de :**

**- LA COMMERZBANK AG, dont le siège social est situé Neue Mainzerstrasse 32-36 D 6000 Frankfurt/Main (Allemagne) inscrite au registre du commerce et des sociétés de FRANKFURT/MAIN sous le numéro 32000, prise en la personne de son DIRECTOIRE domicilié es qualités audit siège, venant aux droits de la COMMERZ CREDIT BANK, Faktoreistrasse 4 66111 Sarrebruck RCS 17681 Sarrebruck par fusion absorption, agissant par son agence de Sarrebruck, Faktoriestrass 4 D 61111 Sarrebruck, prise en la personne de son représentant légal,**

**RECONNAIS AVOIR RECU DE :**

**Madame Suzette D'ARAUJO, épouse de Monsieur BABILE, née le 21 avril 1928 à FUMEL (LOT ET GARONNE), domiciliée 51, chemin des Carnes 31400 TOULOUSE**

**En sa qualité d'adjudicataire, moyennant le prix principal de la somme de 260.000 €, suivant jugement d'adjudication du **JEUDI 21 DECEMBRE 2006**, de :**

**Une VILLA sise 2, Rue de la Forge, figurant au cadastre de la commune de SAINT ORENS DE GAMEVILLE 31650 sous les relations suivantes :**

**Section BT numéro 60 contenance 07 a 41 ca**

**Formant le lot n° 19 du lotissement LE HAMEAU DE FONDARGENT.**

**Les biens ci-dessus mentionnés vendus à ladite audience à suite de SAISIE IMMOBILIERE,**

**AU PREJUDICE DE :**

**- Monsieur André LABORIE et de Madame Suzette Marie José PAGES, son épouse.**

**La somme de 7.910,10 € (sept mille neuf cent dix euros et dix centimes), montant des frais de vente, y compris le droit proportionnel, en SUS du prix d'adjudication.**

**DONT QUITTANCE DE LADITE SOMME DE 7.910,10 €, (SEPT MILLE NEUF CENT DIX EUROS ET DIX CENTIMES).**

**Fait à TOULOUSE, le 13 février 2007.**



Le Greffier,

M.C. PUISSEGUR

*Tribunal de Grande Instance de Toulouse*  
*Greffe du Juge de l'Exécution statuant en matière de saisie immobilière*  
\*\*\*\*

*2 allées Jules Guesde 31068 TOULOUSE CEDEX*

Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Toulouse le 26 janvier 2009

Monsieur,

Faisant réponse à votre courrier je suis dans l'impossibilité de vous répondre, ne sachant pas ce que vous entendez par frais "ordinaires" et "frais extraordinaires".

Qu'entendez vous par ailleurs des "montant détaillé de ces frais "facture".

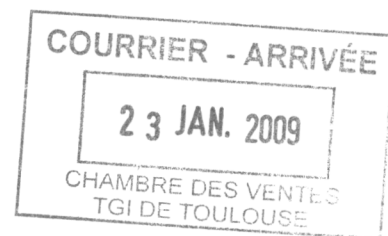
En ce que concerne l'état de frais de la procédure de saisie immobilière, il convient de vous adresser à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, puisque ces derniers sont consignés par l'adjudicataire en CARPA.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Monsieur LABORIE André  
2 rue de la Forge  
( transfert courrier poste restante)  
31650 Saint Orens  
Mail : laboriandr@yahoo.fr  
Tél : 06-14-29-21-74

Le 22 janvier 2009



Monsieur, Madame  
Greffier en chef chambre des criées  
T.G.I de Toulouse  
Allées Jules Guesde  
31000 Toulouse

**Lettre recommandée N° 1A 020 876 0397 6**

Monsieur, Madame,

La loi me permet de vous demander de bien vouloir me communiquer à quelle date ont été payés les frais ordinaires et les frais extraordinaires dans la procédure dont j'ai fait l'objet en date du 21 décembre 2006, vente forcée dont l'adjudicataire a été Madame D'ARAUJO épouse BABILE, poursuivant Maître FRANCES pour la Commerzbank.

Je vous prie de m'indiquer les montants détaillés de ces frais « *facture* » présentée à Madame D'ARAUJO épouse BABILE.

Je vous prie de me communiquer la preuve de paiement de ces frais par Madame D'ARAUJO épouse BABILE.

Dans l'attente, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André